



Regie der Gebouwen
Régie des Bâtiments

Mondeline vragen nr. 4555, 4589, 4643, 4921, 4721, 5102 4669 en 5426 aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen:

Samengevoegde vragen: Gevangenissen

Samengevoegde vragen van:

- de heer Raf Terwingen over "de toestand van de gevangenissen in ons land" (nr. 4555)
- de heer Renaat Landuyt over "de veiligheid van onze gevangenissen" (nr. 4589)
- de heer Bert Schoofs over "de onveilige situatie in de gevangenissen als gevolg van gebrekkige infrastructuur" (nr. 4643)
- mevrouw Sabien Lahaye-Battheu over "de veiligheid van de gevangenissen in ons land en de samenwerking tussen Justitie en Regie der Gebouwen" (nr. 4921)
- monsieur Eric Jadot sur "la rénovation des infrastructures de l'établissement pénitentiaire de Verviers" (n° 4669)
- monsieur André Frédéric sur « la rénovation des infrastructures de l'établissement pénitentiaire de Verviers » (n° 4721)
- monsieur Eric Jadot sur « le résultat d'enquêtes de la Régie des Bâtiments concernant la construction d'un établissement pénitentiaire sur le site de Saint-Gobain à Sambreville » (n° 5102)
- madame Valérie Déom sur « la prison de Sambreville » (n° 5426)

- **Is de Minister op de hoogte van het rapport van de inspectiedienst van het gevangeniswezen (Dienst Ondersteuning, gebouwen en veiligheid – DOGV)?**

Récemment, la Régie des Bâtiments n'a reçu qu'un tableau récapitulatif de la part de la Justice comprenant l'état des dispositions de sécurité électriques et électroniques dans les différentes prisons de notre pays. Bien que ce tableau a pour avantage qu'il donne un état actuel de la situation à un moment déterminé, il offre uniquement une image caricaturale.

- **In welke mate is de toestand van de gevangenissen voor de Regie der Gebouwen prioritair? (nr. 4643 – Bert Schoofs)**

L'état des prisons est un sujet de très haute priorité pour la Régie des Bâtiments. Lors de la détermination d'un budget d'investissements annuel suivant, une concertation approfondie a lieu avec les services de la DGEPI afin d'apprendre à connaître leurs priorités et leurs souhaits. Lors de contacts bilatéraux réguliers, l'état actuel des choses dans ce dossier est suivi et adapté là où nécessaire.

Comme tout le monde le sait, depuis 2004, pour le complément des crédits réservés au sein de la dotation de la Régie des Bâtiments, une enveloppe budgétaire supplémentaire est prévue chaque année pour les travaux dans nos prisons via un plan pluriannuel. Un montant global de 400 millions d'euros a dès lors été prévu pour la politique de sécurité réparti entre la Justice, la Police et les Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile. Les priorités ont été engagées en concertation avec la Justice au moyen de ce plan et elles sont réévaluées chaque année. Depuis 2008, la priorité a été donnée à l'extension de la capacité et la sécurisation des institutions pénitentiaires. Ainsi, dans le cadre de ce plan pluriannuel pour les institutions pénitentiaires entre début 2005 et fin 2010, un montant total de 108.555.600,23 € a été engagé.

- **Hoe valt te verklaren dat in sommige gevangenissen sedert geruime tijd de elementaire voorzieningen inzake veiligheid niet voldoen aan de minimumnormen? (nr. 4643 – Bert Schoofs)**

Le concept de la sécurité dans les prisons couvre de nombreux aspects: la sécurité du personnel peut être améliorée par une extension de la capacité qui réduit les risques liés à la surpopulation : la Régie y travaille inlassablement, non seulement dans les prisons existantes, mais aussi lors de la construction de nouvelles prisons. Dans ce contexte, il est à noter que les décisions d'attribution pour la construction de 4 nouvelles prisons seront signées dans les semaines à venir.

Les systèmes d'appel internes, les caméras et les centres de contrôle doivent être adaptés régulièrement aux nouvelles technologies. La Régie des Bâtiments se pose la tâche de remplacer les systèmes faibles progressivement par ces nouvelles technologies (Huy, Saint-Gilles, Saint-Hubert, Lantin, Leuven Centraal,...). Beaucoup de travaux ont déjà été exécutés pour remplacer ces caméras.

En ce qui concerne la sécurisation contre les évasions, la Régie des Bâtiments a initialement rédigé un rapport récapitulatif dans lequel les mesures de sécurisation possibles contre les évasions au moyen d'hélicoptères sont examinées. A base de cette liste de mesures, les services de la DGEPI ont ensuite déterminés les opérations prioritaires en fonction de leur emplacement. Elles sont harmonisées sur la structure des bâtiments de prison. Des filets hélicoptères ne sont pas réalisables partout. Ainsi, dans la prison de Bruges, des filets ont déjà été posés sur différentes promenades et à Hasselt, il a été opté pour la plantation d'arbres à des endroits stratégiques.

- **Hoeveel budget is voor dergelijke veiligheidsinitiatieven voorzien? Hoe is dit laatste drie jaren geëvolueerd? Hoeveel werd hierop bespaard? (MV nr. 4589 – Renaat Landuyt) Zijn de budgetten voorhanden om deze situatie te verhelpen? (nr. 4643 – Bert Schoofs)**

Le montant total des investissements effectués les trois dernières années sur le plan de la sécurité au sens large s'élève à 45,7 millions €. A côté de cela, de nombreux autres investissements sont naturellement encore effectués par la Régie des Bâtiments dans les prisons, dont une partie principale est consacrée à des travaux dans le cadre de l'extension de la capacité de cellule. Ce montant pour des travaux de sécurité était réparti par an comme suit :

Projets d'investissements engagés (par an)	2008	2009	2010
Total	18.075.346,51	12.575.641,25	15.085.894,59

Les investissements planifiés concernant la sécurité pour 2011 et le premier semestre 2012 s'élèvent à :56.4 millions d'euros

Les crédits budgétaires inscrits dans le plan pluriannuel sont prévus jusqu'en 2011. Des crédits supplémentaires doivent encore être prévus pour les années à venir pour mener à bien tous les projets de sécurisation prévus à l'avenir.

- **Bestaat er een plan om de veiligheidsvoorzieningen in de penitentiaire inrichtingen binnen een redelijke termijn aan te passen aan de noden? Zo**

neen, waarom niet? Zo ja, kan de minister de timing van het plan uiteenzetten en verdere toelichting geven? (nr. 4643 – Bert Schoofs)

En exécution de la convention de collaboration conclue entre le SPF Justice et la Régie des Bâtiments, un programme d'investissement est annuellement rédigé comprenant des projets prioritaires qui doivent être réalisés dans les prisons. Ce programme est rédigé en étroite concertation avec le SPF Justice (DG EPI) qui a engagé les priorités.

- **Wat is uw reactie op het voorstel van minister De Clerck om de samenwerking tussen Justitie en de Regie der Gebouwen te verbeteren? Wat zijn uw voorstellen ter zake? Wat is de stand van zaken m.b.t. het vermelde nieuwe reglement? Wat is de evaluatie van enerzijds de afgesloten samenwerkingsprotocollen en anderzijds de ingestelde task force? (nr. 4921 – Sabien Lahaye-Battheu)**

La Régie des Bâtiments a dans le cadre de la taskforce des réunions régulières avec la Justice afin qu'elle puisse communiquer ses priorités, coordonner ses activités et mettre en exécution les principes du protocole de coopération. La plupart des projets auxquels la Régie des Bâtiments travaille, sont toutefois des dossiers qui exigent des études, l'élaboration de cahiers des charges complexes, un traitement par marchés publics, parfois des demandes de permis de bâtir, l'avis de l'Inspection des Finances et seulement après l'engagement et l'exécution. Ces différentes procédures demandent du temps.

L'attribution opportune, dans le timing prévu, des marchés publics pour la construction de 4 nouvelles prisons, démontre le bon fonctionnement du task force instauré.

- **En ce qui concerne la prison de Verviers :**
- **Quels sont les résultats des études entreprises en vue de connaître exactement l'ampleur des travaux à réaliser à la prison de Verviers? Avez-vous tenu compte du mur « essentiel » qui a été abattu en 1984 dont mon collègue Renaat Landuyt a fait mention précédemment? Qu'avez-vous décidé? Pourquoi avoir opté pour une option et pas l'autre? Quel budget avez-vous prévu pour réaliser ces travaux? Cela hypothéquera-t-il d'autres investissements prévus dans le Masterplan 1^{ère} version, voire dans le Masterplan bis? Des détenus devront-ils être transférés? Allez-vous vous concerter avec les autorités locales (provinces, communes) pour garantir un complet suivi de l'évolution des travaux afin qu'ils se déroulent dans la plus grande collaboration? (n° 4721 – André Frédéric)**
- **Qu'est-il envisagé par votre département pour l'année 2012 et subséquentement, pour apporter un investissement pérenne aux infrastructures de l'établissement pénitentiaire de Verviers? (n° 4669 – Eric Jadot)**

Afin de répondre à la problématique de la stabilité de la prison de Verviers, la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires et la Régie des Bâtiments ont convenu de procéder comme suit:

1. afin de soulager au mieux l'occupation de la prison, le SPF Justice déplacera une cinquantaine de détenus pour l'été 2011 ;

2. afin de protéger les infrastructures des conditions hivernales, la Régie des Bâtiments réalisera, dans le courant du second semestre 2011, des travaux de stabilisation du noyau central et de réfection de la toiture de celui-ci ;
3. une étude de faisabilité est également en cours afin de prévoir un hébergement provisoire temporaire sous la forme éventuelle d'unités de conteneurs. Cette capacité supplémentaire pourrait notamment être prévue dans une zone sécurisée d'une prison existante. La faisabilité de cette hypothèse fait l'objet d'une étude sur les plans fonctionnel et technique. La Régie des Bâtiments et la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaire travaillent conjointement sur ce dossier. L'objectif est de mettre cette capacité tampon à disposition pour fin 2012 afin de pouvoir y transférer les détenus de la prison de Verviers ;
4. Parallèlement à ces mesures, une décision concernant l'avenir de la Prison de Verviers devra être prise. Les différentes pistes possibles à l'heure actuelle sont soit une démolition (complète) suivie d'une reconstruction, soit une rénovation complète de l'établissement, soit un déménagement des infrastructures sur un nouveau site.

- **En ce qui concerne le site de Saint-Gobain à Sambreville (nr. 5102 – Eric Jadot et nr. 5426 – Valérie Déom) :**

- **Où en sont les contacts avec les autorités Wallonnes concernant ce dossier ? Celles-ci ont-elles obtenu réponse aux demandes d'éclaircissements quant aux problèmes évoqués ? Quelle est votre position quant au projet de Sambreville ?**
- **Le Gouvernement wallon sollicite des éclaircissements quant aux argumentaires techniques relatifs au danger sanitaire concernant le site de Saint-Gobain. Quels éléments ont-ils été identifiés par la Régie des Bâtiments ? Est-il possible d'obtenir un rapport détaillé ? (nr. 5102 – Eric Jadot)**
- **Le site de Saint-Gobain est-il conservé ? Peut-il être dépollué aux frais exclusifs du Fédéral, ou conjoints avec la Région wallonne ? Quels seraient les coûts de ces dépollutions ? L'évaluation de ces coûts sont-ils acceptés par vos services ?**
- **Avez-vous rencontré vos collègues de la Région wallonne pour aboutir le plus rapidement possible ?**
- **Si aucun accord n'était possible pour l'implantation sur le site projeté à Sambreville, quelle serait l'autre branche de l'alternative ? (nr. 5426 – Valérie Déom)**

Le Ministre de la Justice a été chargé par le Conseil des Ministres du 16 juin 2011 de poursuivre ses contacts avec la Région Wallonne dans le but de mener une étude contradictoire concernant le projet de prison à Sambreville et de parvenir au plus vite à une décision définitive.